AR Prefecture
043-200073401-20240411-2024043-DE
Reçu le 18/04/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 043**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 29/03/2024

Membres en exercice : 43 présents : 31 Votants : 36 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 36

SÉANCE du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le Jeudi onze avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joel, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bonnet Raphaêl, Sagueton Stéphane, Iacona Audrey, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Roche Patrick, Brun Philippe, Ribes Michel, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Defay André, Sivet Martine, Veysset Marie Christine, Mourlevat Marie Agnès, Ferret André, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Cabanes François à Ferret André, Bresselle Pierre à Bonnet Raphaël, Dessalces Bonnet Laurence à Fargier Jean-Marc, Mauté Annie à Sagueton Stéphane, Chaize Fernand à Iacona Audrey

Secrétaire de séance : Ferret André

OBJET : Subvention à l'association CRESCENDO

Dans le cadre de son projet annuel, l'école de musique doit conventionner avec l'association Crescendo, association des parents d'élèves afin de de faciliter la rémunération des artistes et l'organisation de l'évènement.

Cette année il s'agit d'une commande auprès du compositeur Thomas FOSSAERT de l'édition des partitions de la bande originale du spectacle l'Odyssée des Fanfares pour les élèves de l'école de musique.

Les frais engagés dans cette convention concernent les frais d'arrangements et matériel pédagogique, frais de déplacement, restauration, hébergement et cachet de la représentation

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes versera une subvention de 1300 € à l'association

Après discussion et à l'unanimité le conseil autorise le président à signer la convention et à verser la subvention qui s'y rapporte.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme